

(TRAVAUX)

La fibre arrive... (P.5)



Plus rapide, plus performante, telles sont les qualités de la fibre optique décrites par l'Opérateur Orange. S'il fallait convaincre les Opérateurs de notre intérêt pour la fibre, c'est chose faite puisque le 28 janvier, vous étiez plus de 230 à assister à la réunion d'information conduite par M. Rémi Dupuy, délégué régional Orange...

(EQUIPEMENT)

Centre de loisirs (P.6)



Ce nouveau bâtiment comprendra notamment trois salles d'activités, un espace cuisine, un bureau de direction, un local de stockage et des sanitaires. Il sera en capacité d'accueillir les 50 enfants du périscolaire hors études.

De plain-pied, présentant une enceinte close, verdoyante et sécurisée, ce bâtiment à l'architecture...



La réouverture du fond de vallée d'Yvette en cours.



EDITO

Madame, Monsieur.

Alors que notre Pays a été durement touché en son cœur en ce début d'année, et alors que ces tragiques événements ont révélé un élan républicain sans précédent, je voudrais saluer l'engagement citoyen, l'œuvre de tous ceux qui, à l'échelle locale, conjuguent leurs efforts, recréent du lien, choisissent de porter des responsabilités pour le bien commun : les membres du CCAS qui œuvrent toujours avec autant de discrétion que de générosité, les présidents d'association et l'ensemble des bénévoles qui les font vivre, les enseignantes, les représentants de parents d'élève, les pompiers et gendarmes. Qu'ils soient ici remerciés. La qualité de vie et le bien vivre ensemble, auquel chacun d'entre nous aspire, repose aussi au quotidien sur la contribution de chacun, au travers de gestes citoyens, d'entraide, au travers du respect des réglementations liées au bruit, au stationnement, à l'entretien des haies et trottoirs. Je compte sur votre vigilance.

Depuis un an, le Conseil municipal est totalement investi, porte l'unique ambition de réussir le meilleur pour notre village, et agit avec mesure, responsabilité et détermination. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint par l'augmentation des prélèvements et la réduction des dotations de l'Etat, la bonne santé financière de la commune sera préservée. Cette année, en plus des travaux d'entretien de notre patrimoine routier et bâti, les principaux chantiers seront la construction d'un Centre de loisirs/garderie, le déploiement de la fibre optique par Orange et la réouverture du fond de vallée d'Yvette.

Alors que les Français ont témoigné de la puissance et de la vitalité de notre démocratie en ce début d'année, je forme le vœu qu'elle se prolonge lors des échéances électorales à venir et invite chaque électeur à se rendre aux urnes les 22 et 29 mars prochains. ●

Votre Maire

Auue Grignon

(CEREMONIE)

Vœux du maire Anne Grignon



Anne Grignon, Maire de Lévis-Saint-Nom, entourée des membres du Conseil municipal, a présenté ses vœux pour la nouvelle année samedi 17 janvier, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, d'Yves Vandewalle, Vice-Président du Conseil général des Yvelines et Président du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. De nombreux Maires du canton et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin étaient présents.



Anne Grignon a d'abord fait observer une minute de silence en mémoire des victimes des événements tragiques de ce début d'année. Elle est revenue ensuite sur les moments marquants pour notre commune en 2014, et les projets de l'année 2015.



Elle n'a pas manqué de remercier l'ensemble du personnel communal pour son action.

→ MAIRIE

Résumé des conseils municipaux



Séance du 17 décembre 2014

● Voirie.

Le Conseil sollicite du Conseil Général une subvention complémentaire de 10 % pour des travaux de réfection totale de chaussée après l'hiver dans le cadre du programme départemental 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

● Centre de loisirs.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés relatifs à la construction du Centre de loisirs et l'extension des locaux de stockage du Centre polyvalent.

● Finances.

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement entre le 1^{er} janvier 2015 et la date d'adoption du Budget primitif 2015 pour un montant maximum de 268 000 € et, pour l'assainissement 2015, un montant maximum de 107 000 €.

● Intercommunalité.

Le Conseil municipal approuve la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la CCHVC : Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (pour les compétences développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement).

● PNR.

Le Conseil municipal approuve les statuts révisés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (compétence supplémentaire dans le domaine de l'eau).

● Questions diverses.

Mesdames Orain et Santerne font un point sur leurs échanges, lors de la dernière réunion du SICTOM, avec d'autres communes sur les différentes alternatives possibles relatives au ramassage des déchets verts.

Séance du 08 janvier 2015

● Centre de loisirs.

Le Conseil municipal attribue le lot 14 du marché relatif à la construction du Centre de loisirs à l'entreprise DG Peinture.

A NOTER

RELEVÉ COMPTEURS D'EAU

Le relevé des compteurs d'eau potable du 1^{er} semestre 2015 aura lieu entre le 13 et le 14 avril 2015.

DEMANDE DE BAC A ORDURES

Depuis le 1^{er} février 2015, une nouvelle organisation a été mise en place. Après avoir pris contact avec le SICTOM de la

région de Rambouillet (0800 49 50 61 numéro vert), ce dernier renvoie la demande pré-remplie par courriel ou courrier pour contrôle des informations et validation par le demandeur. Ceci concerne aussi les demandes de réparation.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE MAIRIE DE LEVIS-SAINT-NOM

La Mairie de Lévis-Saint-Nom sera fermée à titre exceptionnel le jeudi 19 mars après-midi.



PLU

Modification du plan local d'urbanisme

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) fait l'objet d'une modification pour :

- réaffirmer les principes instaurés par la loi Grenelle 2 renforçant la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme (intégration de deux nouveaux articles concernant les énergies renouvelables et les communications numériques).

- prendre en compte l'impact de la loi ALUR (loi Duflot) approuvée en avril 2014 et visant la densification des zones bâties.

L'entrée en application de la loi ALUR a eu en effet pour conséquences de supprimer automatiquement la superficie minimale des parcelles, le contrôle des divisions et le coefficient d'occupation des sols (articles 5 et 14 des PLU). Or ces articles, dans les zones UA et UB, permettaient de bien traduire les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en faveur d'une évolution douce et modérée des quartiers d'habitation, insérés dans un environnement paysager de qualité, préservant les jardins, garantissant l'équilibre entre le bâti et le non bâti.

Dans les zones UA et UB, les différents articles restants du PLU ont donc été examinés pour apporter les ajustements nécessaires permettant de garantir un développement modéré de notre village.

Article 3 : définition d'une largeur mini-

mum de chemin d'accès pour favoriser les accès aux constructions.

Article 7 : augmentation du retrait minimal des constructions par rapport aux limites séparatives pour affirmer la visibilité des jardins et préserver des corridors au sein de l'espace urbanisé.

Article 8 : augmentation de la règle de retrait entre les constructions sur une même unité foncière pour conserver suffisamment d'aération et de lumière à la construction principale.

Article 9 : définition d'une emprise au sol maximale par bâtiment pour que les nouvelles constructions s'inscrivent dans un gabarit comparable à celui des constructions existantes.

Article 11 : limitation de la longueur des murs aveugles pour respecter les formes urbaines traditionnelles.

Article 13 : instauration d'un coefficient de biodiversité pour garantir le maintien de la biodiversité et la présence de la "nature en ville" par la préservation d'une part de surface perméable proportionnelle à la part d'emprise au sol consommée. Cette disposition est favorable au maintien et à la remise en état des continuités écologiques et à la préservation de la qualité des paysages.

La modification du PLU sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 20 mars. ●

(TROTTOIRS) Balayons devant nos portes !

Au titre de service, chaque année, les Agents techniques procèdent au ramassage des feuilles afin que la commune offre un cadre agréable à tous. Si l'on se tourne vers les villages alentours, force est de constater que cette pratique est principalement lévisienne et fait exception.

Au fil des années et de façon plus accentuée cet automne, force est de constater qu'un nombre croissant d'administrés a pris l'habitude de déposer sur les trottoirs des feuilles issues des jardins privatifs profitant de l'aubaine d'un ramassage communal.

Lorsque les tas s'étendaient sur des linéaires et hauteurs manifestement sans rapport avec l'environnement arboré immédiat, le ramassage était levé.



Si d'aucuns ont bien saisi la raison de cet "oubli" et ont évacué leurs feuilles, d'autres se sont obstinés.

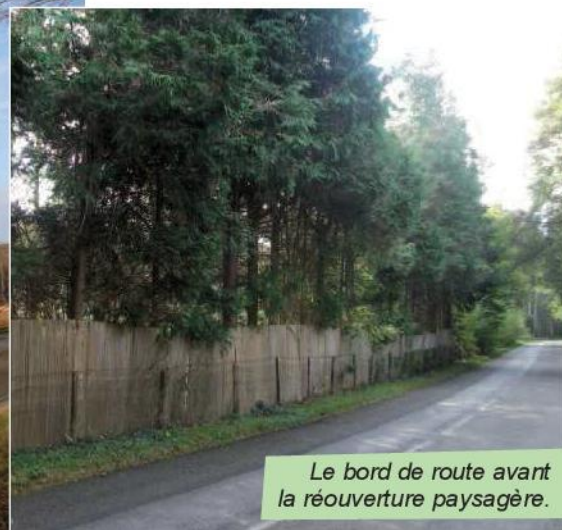
Devant la pollution visuelle occasionnée par de telles attitudes et la gêne au cheminement piéton comme l'atteinte à la propreté de notre village générées, les services techniques sont intervenus pour libérer les trottoirs des dépôts indéliques début février.

Prochainement, un arrêté municipal posera clairement les obligations de chacun en matière de propreté des trottoirs et caniveaux au droit de sa propriété afin que perdure le bien vivre ensemble et qu'à l'occasion du prochain automne, chacun observe une attitude citoyenne et responsable.



TRAVAUX

Ouverture du fond de vallée d'Yvette



Le bord de route avant la réouverture paysagère.

Les paysages des vallées ont évolué au fil du temps et notamment celui de la vallée de l'Yvette. Au XVIII^e siècle, les moulins punctuaient la rivière, les bois couvraient...

→ ... les versants pentus mais les fonds de vallée étaient constitués de prairies ouvertes utilisées pour l'élevage. Progressivement, avec le déclin des activités d'élevage (vers 1950), les prairies ont été laissées à l'abandon. En conséquence, une végétation propre aux milieux humides s'est développée et a progressivement envahi les fonds de vallée. Aujourd'hui une forte occupation végétale crée un paysage fermé et fait disparaître l'impact du relief de la rivière. Cette couverture végétale ne présente pas d'intérêt particulier et dénature fortement la qualité des sites et des paysages

Favoriser la réouverture paysagère

Un des objectifs du Plan Local d'Urbanisme est de favoriser la réouverture paysagère des vallées de l'Yvette et du Pommeret en luttant contre le renfrichement tout en protégeant les zones naturelles sensibles. La reconstitution de prairies humides doit permettre de ré-ouvrir des perspectives paysagères et constitue

un enjeu important sur le plan écologique.

Une opération de réouverture du fond de vallée a déjà été conduite par la municipalité il y a deux ans derrière la mairie, redonnant à ce secteur une ouverture paysagère sur les coteaux boisés ainsi qu'une respiration nouvelle de la vallée à cet endroit.

Un pouvoir d'épuration important associé à une grande biodiversité

Le projet de réouverture paysagère effectué par le nouveau propriétaire du domaine de la Boissière Beauchamp, au niveau de l'étang entre Yvette et Girouard, permettra de conserver à cette zone humide un pouvoir d'épuration important filtrant les pollutions (produits phytosanitaires, huiles routières, rejets d'assainissement non-conformes), réduisant l'érosion, contribuant au renouvellement des nappes phréatiques, stockant naturellement le carbone,

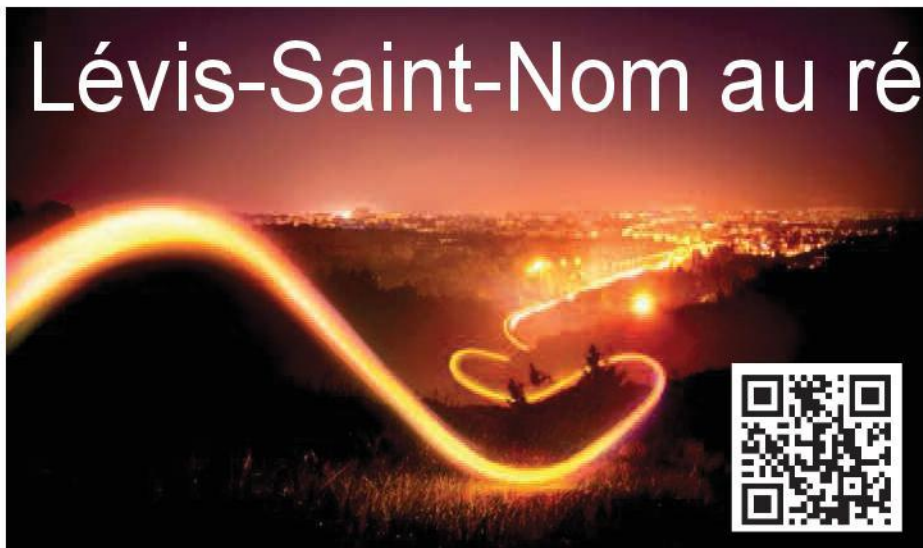


Les travaux d'éclaircissement.

jouant le rôle de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement afin de réduire l'impact dans les secteurs situés en aval et les conséquences des sécheresses.

Côté paysager, l'opération d'ouverture de cette prairie humide et d'éclaircissement des berges de l'étang doit permettre de dégager les vues et d'accroître la profondeur de champ des perspectives transversales à la vallée d'Yvette. Côté milieux naturels la diversité des milieux, zones humides, prairies ouvertes, étang nettoyé, bief restauré doivent redonner à cette portion de la vallée d'Yvette une qualité rurale, de grande biodiversité. ●

Lévis-Saint-Nom au régime fibre...



Fibre : le fil de verre qui nous fait "fibrer"...

→ Plus rapide, plus performante, telles sont les qualités de la fibre optique décrites par l'opérateur Orange et explicitées lors du Lévis infos de décembre dernier. S'il fallait convaincre les opérateurs de notre intérêt pour la fibre, c'est chose faite puisque le 28 janvier, vous étiez plus de 230 à assister à la réunion d'information conduite en salle polyvalente par M. Rémi Dupuy, Délégué régional Orange Ile-de-France ouest.



Plus de 230 personnes ont assisté à la réunion de présentation du 28 janvier dernier.

Après un rappel des "plus" techniques de la fibre, l'incidence du fibrage en terme d'usages a été présentée.

L'accès à Internet et des offres multiservices de haute qualité, des téléchargements (légaux) plus rapides, côté téléviseurs des flux audiovisuels en haute définition (HD) ou en 3 dimensions (3D), tels sont quelques atouts cités. Sans compter le développement d'applications nouvelles (télétravail, télé médecine, domotique...) et la possibilité au sein d'un même foyer de faire des usages simultanés sans contrainte liée au partage des débits.

Les modalités du fibrage de la commune et du déploiement de la fibre optique jusqu'à

l'abonné ont ensuite été énoncées et illustrées par divers supports audio visuels.

Le déploiement de la fibre se fera en plusieurs étapes

Concrètement, le déploiement de la fibre s'effectue en plusieurs étapes : le réseau est d'abord déployé dans la rue puis à l'intérieur des logements (immeuble ou maison individuelle).

Ce déploiement réalisé en étroite collaboration avec la commune s'est traduit en décembre par l'installation de deux armoires Fibre Orange, aux angles rues Fougère/ Pasteur et rue du Prieuré/ Route de Maison blanche, une inauguration des installations ayant prélué à la tenue de la réunion publique.

Ces deux éléments discrets et esthétiques autorisent le raccordement des 760 foyers lévisiens (dont 91% de pavillons) selon la règle, une fibre par logement.

Depuis janvier 2015, le déploiement horizontal du réseau est en cours via les cheminements existants des réseaux téléphoniques évitant ainsi le recours aux travaux de génie civil. Cette opération se poursuivra jusqu'en avril ainsi qu'un déploiement vertical pour les immeubles.

A l'issue de cette phase et en application de la réglementation sur la mise en concurrence et l'obligation de mutualisation, s'écoulera un délai de 3 mois au cours duquel des opérateurs présents sur la commune pourront se positionner sur les armoires afin de faire une offre à leurs abonnés. Le processus d'installation sera alors gelé.

A partir du mois de juin, les premiers logements seront éligibles, et il appartiendra à chacun de souscrire à une offre commerciale de son choix, garder son fournisseur d'accès actuel à condition que ce dernier se soit positionné lors de la phase de mutualisation ou migrer vers un autre opérateur, voire opter pour un non raccordement.

A titre d'exemple, Orange proposera une offre d'accès au réseau à 149 € en configuration souterraine et 299 € pour une configuration aérienne celle ci requérant la mise en œuvre de moyens et technicité plus lourds.

La phase de raccordement dans les logements se déroulera de juillet à fin 2015.

Quelles modalités d'installation dans votre logement...

Le dernier volet de la présentation publique a été dédié aux modalités d'installation de la fibre dans son logement.



Réalisée par des experts de l'opérateur, sur rendez-vous et toujours avec la validation du client, cette opération vous mobilisera une demie journée. Les solutions de raccordement seront définies de concert avec vous en fonction de vos besoins, de l'agencement de votre habitat, priorité étant donnée à l'efficacité, l'esthétisme et la discrétion de l'installation. Elle se traduira par l'implantation de solutions filaires (câblage Ethernet) ou non filaire (wifi, liveplug...), prises et boîtiers optiques, modem, livebox, décodeur...

C'est ainsi que cette année, Lévis-Saint-Nom sera la première commune de moins de 2000 habitants dans les Yvelines à bénéficier des avantages de la fibre optique.

Pour vous pré-inscrire et suivre l'actualité Fibre Orange, utilisez le flash code situé en haut de cette page. ●

Dessine moi un Centre de loisirs...



Le chantier des "Petits Câlines" est lancé

→ Tout a commencé en 2012. Vous imaginez ma surprise, au lever du jour, quand une drôle de petite voix m'a réveillé. Elle disait : *"S'il vous plaît... dessine-moi un Centre de loisirs !..(*)"*

J'ai sauté sur mes pieds comme si j'avais été frappé par la foudre. J'ai bien frotté mes yeux. J'ai bien regardé. Et j'ai vu un petit bonhomme tout à fait extraordinaire qui me considérait gravement...

→ Quand le mystère est trop impressionnant, on n'ose pas désobéir. Je griffonnai ce dessin-ci.

Et je lançai : *"Ah c'est le projet. Maintenant, il faut le finaliser bien sûr"*.

Mais je fus bien surpris de voir s'illuminer le visage de mon jeune juge : *"C'est tout à fait comme ça que je le voulais ! - Mais où peut-on le trouver ?"*

Et moi de répondre : *"Bientôt ici même tu le verras grandir et t'ouvrir ses portes"*.



Les enfants s'y entendent en construction, Meccano ou Lego. Aux adultes, il faut des études, des expertises, des subventions, un maître d'œuvre, des prestataires de confiance, du temps pour réaliser un ouvrage de qualité, pérenne répondant aux attentes des petits et grands.

Le dessin de 2012 va donc devenir réalité. Sous le pilotage du Cabinet d'architectes AARC B BOSCO et la vigilance du Maître d'ouvrage, les travaux du Centre de loisirs "Les Petits Câlines" sont lancés. L'ouvrage devrait être livré fin 2015 pour une ouverture souhaitée début 2016.

Pour rappel, ce nouveau bâtiment d'une surface de 228 m² comprendra notamment trois salles d'activités, un espace cuisine, un bureau de direction, un local de stockage et des sanitaires. Il sera en capacité d'accueillir les 50 enfants du périscolaire hors études.

De plain-pied, présentant une enceinte close, verdoyante et sécurisée, ce bâtiment à l'architecture soignée répondra aux normes en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, offrira des performances énergétiques de qualité et des espaces adaptés aux besoins des enfants permettant ainsi leur épanouissement dans un cadre lumineux et ludique.

Ce projet phare, qui s'accompagne de travaux d'extension du local de stockage actuel de la salle polyvalente, n'est pas dans l'immédiat sans incidence sur la vie quotidienne.

Ainsi, le chemin d'accès à l'école permettant de relier la Route de Maison Blanche

à l'esplanade du Centre polyvalent est neutralisé et inclus dans le périmètre du chantier fermé au public. En raison du plan Vigipirate, la création d'un accès provisoire permettant une arrivée des écoliers de cette artère via la cour de maternelle ne peut être retenue pour des raisons de contrôle d'accès et de sécurité. Cette gêne est imparable et nécessite une organisation des familles concernées. Demande a été formulée auprès du Maître d'œuvre et des corps d'état mobilisés pour que le cheminement soit de nouveau praticable au plus vite.

Enfin, la Route de Maison Blanche sera impactée par l'acheminement d'engins de chantiers et matériaux et sa fermeture à la circulation brève mais nécessaire.

Au titre du cahier des charges s'imposant aux prestataires, les règles de sécurité et de vigilance ont été clairement posées eu égard à la proximité immédiate de l'enceinte scolaire. La définition du périmètre du chantier, sa conception, le respect des règles de sécurité sur son sol et dans son environnement immédiat, les impératifs de limitation au mieux de la gêne sonore occasionnée par les travaux font et feront l'objet d'une attention toute particulière tout au long de la réalisation de l'ouvrage.

Fidèles à la politique de communication observée depuis la conception du projet, nous vous tiendrons régulièrement informés de l'état de réalisation du Centre.

Des informations pratiques seront par ailleurs disponibles en temps réels sur le site internet de la commune et le panneau numérique municipal. ●

** Avec la complicité du Petit Prince de Saint-Exupéry, chap. 2.*

Produits phytosanitaires... demain j'arrête !



Les communes du Parc anticipent la réglementation à venir :

- la Loi N° 2014-110 du 6 février 2014 dite loi Labbé encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

- à compter du 1^{er} janvier 2020, il sera interdit à l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, ainsi qu'aux établissements publics d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques et les adjuvants vendus seuls ou en mélange pour l'entretien des espaces verts ; des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

- A compter du 1^{er} janvier 2022, la mise sur le marché, la détention et l'usage par les amateurs de produits phytopharmaceutiques seront interdits.

→ Sensible à la préservation de l'environnement, notre commune a depuis longtemps réduit l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts. Afin d'affiner ses solutions alternatives à l'usage des pesticides et de pérenniser les bonnes pratiques, elle a désormais rejoint le programme "Objectif zero phyto" piloté par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR).

Cette adhésion répond à plusieurs enjeux, tant de santé publique, de développement durable, que de réglementation.

Mais qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire (pesticide) ?

C'est un produit de synthèse, utilisé pour protéger les végétaux contre tous les organismes nuisibles ou empêcher leur développement (herbicides, fongicides, insecticides...).

Les substances actives contenues dans les produits phytosanitaires sont efficaces parce que toxiques. Elles présentent donc potentiellement un risque pour l'homme et les écosystèmes. Entraînées par les eaux de ruissellement, elles se retrouvent dans les nappes souterraines qui servent à l'alimentation en eau potable et dans nos rivières.

L'Yvette et la Rémard ne sont pas épargnées : depuis 2002, les mesures faites dans le cadre des campagnes annuelles "Phyt'eaux propres Ile-de-France" à l'aval du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse indiquent une qualité moyenne.

C'est pourquoi le Parc naturel régional, en collaboration avec les communes volontaires et avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile-de-France, a initié en 2010 le programme "Objectif Zéro Phyto" qui a pour objet de réduire puis supprimer les produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts publics.

La traduction communale

La commune, avec le bureau d'études ALISEA désigné pour son accompagnement, fait le point sur sa gestion actuelle et recherche des solutions alternatives préventives (utilisation de paillage, de couvresol...) ou curatives (désherbage manuel ou mécanique...), pour établir un plan de désherbage et de gestion de ses espaces dans le respect de son patrimoine environnemental.

Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts permet de réduire progressivement l'utilisation des pesticides. Chaque type d'espace bénéficie d'un mode de gestion adapté aux contraintes environnementales et paysagères, aux risques et aux impacts répertoriés.

Outre les espaces verts, la poursuite de l'objectif "zero phyto" impacte aussi la voirie, la gestion des trottoirs, la définition des choix de revêtements adaptés lors des travaux de réfection ou création de voirie.

Les atouts du programme

Chaque localité bénéficie d'un programme "sur mesure", adapté à ses contraintes, les effectifs disponibles, sa typologie.

Des rencontres avec les communes adhérentes autorisent un échange positif d'expériences et des subventions du Parc et de l'Agence de l'Eau favorisent l'acquisition de matériel adapté aux nouvelles pratiques à moindre coût pour la collectivité.

Le service technique et les élus s'impliquent pour donner corps à ce programme mais il demeure l'affaire de tous et sa finalité doit être comprise pour être partagée.

Un point clé : vous !

Aux côtés des communes et du PNR, soyons tous acteurs et posons-nous les bonnes questions :

Est-il essentiel que nos trottoirs, caniveaux et jardins soient vierges de toutes plantes, au détriment de la bonne qualité de l'eau que nous buvons ?

Quels sont les coûts de la dépollution de l'eau pour la rendre potable ?

Pourquoi faudrait-il désherber tous les espaces ?

N'y a-t-il pas un intérêt à laisser la flore spontanée s'exprimer, cette flore qui accueille de nombreuses espèces d'insectes pollinisateurs (papillons, abeilles...) ?

Les plantes spontanées font partie de notre paysage. Ce n'est pas abandonner les lieux que de les conserver.

Au fil des mois et de la mise en œuvre du programme, l'herbe sera sans doute plus folle par endroits mais notre terre plus saine. Fleuriront des panneaux indiquant des zones revisitées par l'objectif "Zero phyto" et vous serez tenus informés de la nature et de l'évolution des actions menées. ●

(DECHETS)

Que faire des déchets verts

Fleurs fanées, branchages, tontes de pelouse : il existe plusieurs possibilités pour vous en débarrasser.

Vous avez un jardin ? La meilleure solution est de jeter tout ce petit monde dans le composteur offert par le SICTOM, y compris la terre "rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme..." disait Lavoisier.

Vous n'avez ni jardin ni composteur ? Apportez vos végétaux dans les colonnes d'apport spécialisées. S'il n'y en a pas près de chez vous, il vous faudra aller jusqu'à la déchetterie. Ce sera l'occasion d'y apporter la terre qui, elle, ne peut pas être jetée dans les conteneurs.

La poubelle du jardinier



Ce n'est pas une poubelle comme les autres mais un éco-composteur de 400 litres que le SICTOM offre aux collectés. Sa place ? Au fond du jardin. Son régime ? Les déchets de cuisine biodégradables : épluchures de fruits et légumes, restes de repas d'origine végétale (pâtes, riz...), croûtes de fromages, coquilles d'œufs, filtres et marc de café, sachets de thé, papier essuie-tout... Sa mission ? Transformer en un an les restes de gratin de courgettes en compost maison. Grâce à lui votre poubelle devrait diminuer de moitié et votre jardin pousser magnifiquement...

Vous avez un jardin ? N'hésitez pas à le demander au SICTOM, il est gratuit. : 0 800 49 50 61.

(PNR)

Nettoyage de printemps



2015 sera la 6^e édition des Nettoyages de Printemps sur le territoire du Parc naturel régional de la vallée de Chevreuse.

Depuis 2010, 4 800 volontaires ont participé, environ 520 m³ de déchets ont été ramassés et 2 650 enfants sensibilisés en amont dans le cadre scolaire ou hors temps scolaire.

Nous vous donnons tous rendez-vous samedi 28 mars à 14h30 au parking face à l'Ecole des Sources.

Venez nombreux, petits et grands, seul ou en famille, pour participer à cette balade citoyenne, amicale et utile où nous nettoierons les chemins de Lévis-Saint-Nom.

Munissez-vous de chaussures de marche et d'un gilet jaune si possible, nous vous fournirons des gants et des sacs poubelles.

Un goûter clôturera la "balade" de deux heures environ. Les enfants seront placés sous la responsabilité des parents.

VOS RENDEZ-VOUS A LEVIS-SAINT-NOM

Mars

Jeudi 5 : Repas CCAS.
Samedi 7 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h.
Samedi 7 : Soirée Cabaret - 19h30 - Salle polyvalente - Graines et Culture.
Samedi 14 : Café littéraire de 10h30 à 12h - Graines et Cultures.
Jeudi 19 : Goûter - Jeunes d'Autrefois.
Samedi 21 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h.
Samedi 21 et dimanche 22 : Salon des Arts - Centre Polyvalent - F2L.
Exposition des dessins d'enfants du Centre de loisirs.
Dimanche 22 : Elections départementales - 1^{er} tour (dimanche 29 : 2^e tour).
Samedi 28 : Loto - Harmonie municipale.

Avril

Samedi 4 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h.
Samedi 11 : Fête du printemps - 14h30 - La Récré et le Centre de Loisirs.
Samedi 11 : Café littéraire - 10h30 - Graines et Cultures.
Jeudi 16 : Buffet campagnard - Jeunes d'Autrefois.
Jeudi 16 avril : Visite du Palais des Indes et du Musée Roybet-Fould - Courbevoie - 14h - Amicale.
Samedi 18 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h.
Dimanche 19 : Concert "In memoriam Jean Sébastien Bach" - 17h30 - Abbaye Notre Dame de la Roche - Renseignements : 06 72 71 18 43 - Orgue de Roche.

Mai

Samedi 2 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h.
Samedi 9 : Café littéraire - 10h30 - Graines et Cultures.
Samedi 16 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h.
Mardi 19 : Sortie de printemps du CCAS.
Jeudi 21 : Goûter - Jeunes d'Autrefois.
Samedi 23 : Journée Self Défense - Les 5 Tigres.
Samedi 30 : Concert "Offrande Lyrique" - 21h - Abbaye Notre Dame de la Roche - Renseignements : 06 60 61 00 25 - Orgue de Roche.

Juin

Samedi 6 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Samedi 13 : Café littéraire - 10h30 - Graines et Cultures.
Samedi 13 : Concert des élèves - F2L.
Vendredi 19 : Gala de danse - F2L.
Samedi 20 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Dimanche 21 : Gala de danse - F2L.
Samedi 27 : Fête de l'école - La Récré.

vie associative, culturelle et de loisirs...

(CCAS)

Spectacle cabaret et galette...



→ Le déjeuner-spectacle "Cabaret" de fin d'année a eu lieu le samedi 13 décembre 2014 à la Ferme du Bout des prés.



Grande satisfaction de l'avis général, voici quelques messages envoyés en mairie :

"Tous nos remerciements au Conseil municipal et aux membres de la Commission d'Action Sociale pour ce merveilleux déjeuner-spectacle".

"C'était une très belle surprise. L'accueil, le repas, le spectacle..... Super !!!"

"Merci pour cette belle journée au cabaret".

La barre a été mise très haute pour l'an prochain...

Le goûter-galette des rois vendredi 9 Janvier 2015

Nos anciens ont ce jour été (presque tous) les rois de la fête. Ils ont pu visionner des clips vidéo, participer à un "N'oubliez pas les paroles" avec cadeaux à la clé, et se regrouper autour d'un jeu de cartes et autres jeux de société. ●

(LES JEUNES D'AUTREFOIS)

Demandez le programme...

→ L'année 2015 a débuté, pour les Jeunes d'Autrefois, par la galette et les vœux du Président le 15 janvier écoulé, journée entachée de tristesse par la disparition d'une de nos adhérentes, Mme Denise Olsen décédée un jour plus tôt. A sa fille Marie-Joëlle, notre secrétaire et à sa famille, nous adressons toutes nos condoléances les plus sincères et notre amical soutien.

Le jeudi 19 février dernier, nous nous sommes réunis pour un après-midi crêpes (Chandeleur décalée...) qui sera suivi le 19 mars d'un goûter et le 16 avril de notre repas campagnard annuel avec bal.

La date et le lieu de notre sortie de printemps ne sont pas encore définitivement arrêtés ; ce sera déterminé de façon à ne pas gêner la sortie organisée par la Mairie. Nous avons prévu des vacances du 29 août au 5 septembre prochains en Bretagne, au Manoir de Kerallec, classé 3 Cœurs, avec au programme la visite de l'Arsenal de Brest : cette visite est soumise à des vérifications d'identité, mais c'est une chose rare qu'il ne faut pas manquer. En plus, diverses excursions sont prévues tout au long de ce voyage (mini croisière dans la Rade, la Baie de Morlaix, la Côte de granit rose, une biscuiterie, etc...) et animations tous les soirs.

Notons une légère majoration pour les non-adhérents. Nous avons encore des places disponibles, (si vous êtes intéressés prendre contact avec M. Giroux ou M. Civel).

Tous les Membres du bureau travaillent pour des sorties et des animations de qualité ; ils vous souhaitent à tous et toutes une année la plus heureuse possible. ●

Le Président, André Civel

(ATELIERS)

Les Polyphonies de la terre

Ateliers de chants du monde et d'improvisation vocale. Atelier d'essai-audition, entrée libre.

Les mardis de 19h à 21h45, Salle Polyvalente Lévis-Saint-Nom.

L'apprentissage de ce répertoire se base sur :

- l'intention exprimée à partir du ressenti dans le corps, de ce que chaque rythme, chaque mélodie réveille en nous. Cela passe nécessairement par l'écoute de soi et de l'autre. Ceci amène à une interprétation où le public peut être touché car le chanteur part de son ressenti et d'une recherche d'harmonie/partage avec le groupe.
- l'autonomie des chanteurs par l'ajustement mutuel grâce à la mémorisation des structures et de l'interprétation, du regard et de l'écoute.
- des jeux d'improvisation qui donnent la possibilité aux chanteurs d'oser des chemins d'expression inexplorés, de s'affirmer dans le respect des autres, de gagner en assurance tout en trouvant leur place dans un ensemble sonore. La créativité en commun est encouragée.

L'ensemble vocal mixte amateur constitué a la vocation d'offrir des "concerts-voyage" lors d'événements culturels et sociétaux divers et lors des moments de la vie quotidienne : concerts dans des églises, dans la rue, dans des écoles...

Dates à retenir :

- 21 mars - 16h : Intervention lors de la journée "Bouge ta planète", de 14h30 à 18h, organisée par le CCFD, mairie des Essarts-le-Roi.

- mai : atelier ouvert à tous un week-end en mai (date à fixer, contactez-nous si vous êtes intéressé(e).

Rejoignez-nous !

Les Polyphonies de la terre
polyphoniesdelaterre@gmail.com
<http://polyphoniesdelaterre.blogspot.fr/>

Enaurah : 06 72 53 62 06

(AMICALE)

Animations et sorties

Le jeudi 16 avril à 14 heures : visites guidées du Palais Indien et du Musée Roybet-Fould à Courbevoie.

Responsable de la sortie Marie-Luce Dubois. Tél. : 06 72 75 23 17.



Le 31 mai sur le parvis de la Salle polyvalente "Bourse aux plantes de Lévis-Saint-Nom" : de 10h à midi : dépôts de plantes et de 12h30 à 17h : échanges et ventes.

Responsable de la manifestation : Isabelle Richefeu. Tél. : 06 88 73 77 45

Le mercredi 10 juin à 21 heures à la salle de Girouard : Conseil d'Administration de l'Amicale.

Le samedi 13 juin toute la journée : visite du quartier de la Mouzaïa à Paris. Responsable de la sortie Marie-Luce Dubois. Tél. : 06 72 75 23 17.

(LA RECRE)

Carnaval et jeux...



SAMEDI 11 AVRIL 14H30
FÊTE
DU PRINTEMPS
AVEC
LES PETITS CALINS
CARNAVAL... JEUX...
BONHOMME D'HIVER

(F2L)

Le printemps des arts...

Samedi 21-22 Mars
Dimanche

Salon

17ème
des Arts

Entrée libre

11h-18h et 10h-18h00
Salle Polyvalente
Tél. : 06 88 05 19 70

Lévis st Nom

Dates à retenir :

Samedi 13 juin : Concert des élèves de l'association (piano, guitare et violon), avec la participation de Guillaume Rodière accompagné de batteurs de l'Harmonie municipale.

Vendredi 19 et dimanche 21 juin : Galas de danse de l'association.

Marche nordique : cette nouvelle activité pourrait être proposée par F2L, en fonction du nombre de personnes intéressées. Si vous êtes dans ce cas, merci de nous l'indiquer par mail : albane.warscotte@laposte.net.

→ F2L vous annonce le Printemps des arts le week-end des 21 et 22 mars avec deux expositions dans le centre polyvalent : le Salon des Arts et l'Expo-concours des Petits Calins.

La première vous fera découvrir de nombreux talents (artistes et artisans d'art) de notre région et la seconde vous permettra de voir des créations d'enfants de Lévis.

L'entrée aux deux expositions est gratuite. Venez nombreux !

L'actualité c'est aussi l'entraînement de nos élèves de musique qui se retrouvent pour des auditions inter élèves de guitare et piano. L'occasion pour eux de découvrir les compétences des uns et des autres et de s'entraîner devant un auditoire restreint. Merci à nos professeurs qui animent ces ateliers (voir le diaporama sur le site de la mairie).



(UFC QUE CHOISIR)

L'association change de nom

→ Votre association locale de l'UFC-Que Choisir évolue et change de nom. Les adhérents convoqués en Assemblée générale extraordinaire le 24 janvier dernier ont validé l'appellation "AL du Parc-Chevreuse". Ce nouveau nom devrait nous permettre une meilleure visibilité et être plus en rapport avec le territoire d'action de notre association locale, dont le siège reste, bien évidemment à Lévis-Saint-Nom. Cette modification de nom sera progressivement mise en place sur nos différents supports, tant papiers qu'électroniques.

Fibre optique et Très Haut-Débit Internet : c'est parti pour Lévis-Saint-Nom dont les travaux de déploiement de la fibre ont démarré, les premiers abonnements en service étant attendus dans le courant de

l'été. Mais pour notre association locale, l'action continue après l'abandon du plan "100% fibre" par le Président du Conseil général en défendant les intérêts des communes rurales du département qui ne disposeront que de solutions alternatives nettement moins performantes, créant ainsi pour l'avenir une véritable fracture numérique. Nous regrettons de ne pas avoir réussi à entraîner toutes les autres AL du département des Yvelines, dont celles implantées en zone urbaine, à soutenir les consommateurs des zones rurales dans leur demande du Très Haut Débit Internet.

Retrouvez la composition de notre nouveau Bureau et toute l'actualité sur notre site : www.ufc-levis78.org ou www.ufc-parcchevreuse78.org.



PORTRAIT

Les bénévoles du CCAS



Qu'est-ce que le CCAS ?

→ Un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines.

1 • L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire
2 • L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.

3 • L'animation des activités sociales. Pour remplir la tâche qui lui est impartie, le Centre communal d'action sociale dispose d'un organe de gestion : le Conseil d'administration, et de moyens propres : un budget autonome.

Le Conseil d'administration est composé comme suit :

un Président : le Maire de la commune. 5 membres élus du Conseil municipal. 4 membres nommés par le Président.

Portrait de 4 bénévoles

Faisons connaissance avec les quatre membres nommés du CCAS.

■ **Fernande**, Lévisienne depuis 35 ans. Conseillère municipale durant 13

ans, au CCAS depuis 20 ans, Vice-présidente du CCAS pendant 6 ans.

■ **Michèle**, Lévisienne depuis 28 ans. Au bureau du Tennis club depuis 1992 (dont 4 ans présidente). Conseillère municipale durant 13 ans, Vice-présidente du CCAS pendant 6 ans.

■ **Monique**, Lévisienne de cœur depuis toujours. Au bureau des Jeunes d'autrefois pendant 20 ans. Membre du CCAS depuis 15 ans.

■ **Odette**, Lévisienne depuis 45 ans. Membre du CCAS depuis 30 ans.

Comment avez-vous été amenées à contribuer à cette structure municipale ?

Fernande : Le choix s'est fait naturellement lors de ma première élection au Conseil municipal, par goût pour les autres, et mes engagements dans ma vie professionnelle (mutuelle, comité d'entreprise).

Michèle : Par goût lors de mon premier mandat au Conseil municipal, je me suis engagée au sein du Conseil d'administration du CCAS. Lors de mon second mandat, j'ai pris la vice-présidence.

Monique : Sur demande de la Vice-présidente de l'époque.

Odette : Sur demande de la Vice-présidente de l'époque, j'ai accepté de repré-

senter la commune au sein de l'UDAF (Union départementale des associations familiales) et ainsi d'intégrer le CCAS.

Quel est votre rôle et la nature de votre engagement ?

■ Très étendu pour nous quatre, pour l'essentiel, assurer le lien social de proximité, avec les membres élus du Conseil municipal : visites à domicile, aides aux courses, médicaments, démarches administratives, aides sociales, lien avec les assistantes sociales, analyse des besoins alimentaires et en combustible, distribution de colis de fin d'année, aide à l'organisation des animations des anciens.

Auriez-vous des remarques à faire sur l'action actuelle, des points à améliorer ?

■ Une nouvelle équipe d'élus, c'est toujours une période de rodage, et nous sommes peut être encore plus dans cette période, utiles et complémentaires, compte tenu de notre expérience et connaissance du "terrain". Peut-être qu'un "zonage", qu'une répartition géographique attribuée à chaque membre permettrait d'être plus à l'écoute, plus proche des besoins et ainsi de mieux identifier les éventuelles situations de crise, d'être plus réactifs et lutter ainsi contre l'isolement.

Qu'en tirez-vous à titre personnel ?

■ Un enrichissement, une multiplication des contacts, une meilleure connaissance des autres, de l'histoire de notre village. Savoir donner pour recevoir, sans attendre de remerciements, même si un sourire est souvent la meilleure des récompenses.

Auriez-vous un message à transmettre aux Lévisiens ?

■ Voisins, amis, personnes en difficulté, n'hésitez pas en cas de nécessité, à nous contacter, faites-vous connaître auprès de la mairie. L'anonymat vous sera toujours garanti. Nous sommes là pour vous, solidaires, à votre écoute.

Un dernier mot : rien de plus terrible à admettre pour nous que la détresse, les dénuements, identifiés trop tard. ●

Vous pouvez contacter :

Valérie Defrance, Secrétaire générale de la mairie au 01 34 61 82 05. Les membres du Conseil d'administration.

(ELECTIONS) Départementales



Les Conseillers généraux élus en 2009 seront remplacés par des Conseillers départementaux. Le premier tour aura lieu le 22 mars, le second le 29 mars. Les élus le seront pour une durée de six ans.

(ETAT-CIVIL)

Décès

Mme Denise Olsen le 15 janvier 2015.

(ANNONCES)

Recherche personne de confiance pour garder mes enfants de 6 à 12 ans de 7h à 8h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire à Lévis-Saint-Nom, Route d'Yvette.
Tél. : 06 09 56 21 20

Loue housses spécialement conçues pour les chaises de la salle polyvalente de Lévis, soit 80 housses, à louer 30 € les 10, avec une caution de 50 € (housses à rendre propres).
Marie Edith Renoncourt
Tél. : 06 63 08 85 44



**Lévis
Saint
Nom**



**Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse**

Lévis-infos

MARS 2015

Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication : Anne Grignon - Rédaction : Commission Communication : Martial Goussard - Anne Bergantz Laure Bongert - Anne Grignon Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux Myriam Santerne
Conception réalisation : A com. Anssens
Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom F. Anssens - PNR - Orange - DR.
Impression certifiée PEFC.

MAIRIE LEVIS-SAINT-NOM

Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
E-mail : levis.mairie@wanadoo.fr
Site : www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.



CÔTÉ JARDIN

Le temps du renouveau



→ Nous reprenons nos conseils pour les jardins. En effet, la chaleur apporte le renouveau et les rayons de soleil commencent à réchauffer la terre.

Organiser la mise en ordre de l'extérieur de la maison par différents petits travaux sera notre premier objectif. On pourra finir de nettoyer les dernières feuilles mortes, couper les chaumes fanées des graminées ou désherber les massifs.

On aura aussi à finir de tailler différentes

plantes comme : les arbustes à floraison estivale tels les buddléias ou althéas en rabattant très largement les branches anciennes,

- les rosiers en rabattant à 3 yeux (ou à 5 dans le cas de "rosiers buisson"). N'oubliez pas de laisser le dernier œil dirigé vers l'extérieur et d'éliminer aussi les "gourmands".

- les glycines devront être taillées à 2 yeux pour les pousses latérales et en réduisant au moins de moitié les pousses de l'année.

- pour les chèvrefeuilles supprimer les rameaux morts et toutes les branches qui s'éloignent du mur.



- quant aux hortensias il s'agira de couper les vieilles branches, les bois morts seront taillés au ras du sol et les autres inflorescences fanées seront taillées juste au-dessous du bourgeon du sommet.

Par ailleurs si vous voulez semer en place les pavots, coquelicots, nigelles de Damas, ce sera le moment de le faire.

Un point important est de commencer à planter les bulbes les moins sensibles au froid

comme les hémérocailles, crocosmias, glaïeuls ou lis. Pour les autres tels que les dahlias, il sera préférable d'attendre début avril.

Les lupins, roses trémières et hellébores seront aussi à positionner dans les massifs ou les rocailles comme aussi les bisannuelles de saison vendues en godets : pensées, violas, primevères, pâquerettes, myosotis ...

On aura aussi à préparer les surfaces qui vont devoir accueillir les nouvelles pelouses pour début avril. il sera souhaitable de ratisser le sol. Les vieux gazons ayant souffert durant l'hiver seront à regarnir.



Un petit conseil : utilisez les cendres de bois qui sont très riches en sels minéraux : calcium, potasse, silice, magnésium et phosphore. La potasse favorise beaucoup le développement des fleurs et des fruits.

Pour la première fois je vous propose de pouvoir échanger des plantes le 31 mai prochain avec d'autres jardiniers. Comment cela

est-ce possible ? Et bien parce que l'Amicale vient de créer pour la première année à Lévis une "Bourse aux plantes" destinée à l'échange et à la vente de plantes entre particuliers de Lévis et des environs. Celles-ci peuvent être issues de jardins individuels ou provenir de travaux menés à Notre Dame de la Roche. Nous réaliserons un affichage pour cela et la Bourse se tiendra à partir de 12 heures le 31 mai sur le parvis de la Salle polyvalente. Une grande tombola sera aussi organisée à cette occasion. ●



Daniel de L'Amicale

